

Vous recevez ce message car vous vous êtes abonné à notre liste d'envoi.

Si vous ne visualisez pas cette page, [cliquez ici](#).

**Novembre 2017**  
Édition 9



**AMDEQ**



association des  
marchands  
dépanneurs  
et épiceries  
du Québec

**Trait d'union**  
**EXPRESS IIII**

## DOSSIER TABAC

- Vente de tabac aux mineurs, soyez vigilant !
- Hausse du taux de conformité des détaillants
- Jurisprudence et diligence raisonnable

**MONTREZ  
VOS CARTES** 

### Vente de tabac aux mineurs, soyez vigilant !

D'abord, un mot pour vous mentionner que nos représentants constatent depuis quelque temps une présence soutenue des inspecteurs du tabac sur le marché. **Nous vous rappelons que le mois de décembre et la période des Fêtes** est une période propice aux visites de conformité des inspecteurs du ministère de la Santé. Soyez vigilant et sensibilisez régulièrement vos employés à l'importance de demander une pièce d'identité à toute personne ayant l'air de moins de 25 ans.

De plus, selon ce qui nous est rapporté, les inspecteurs s'attardent non seulement à la **vente de tabac aux mineurs mais aussi** à d'autres dispositions de la loi sur le tabac, tel que le respect de **l'interdiction de fumer à l'extérieur dans les 9 mètres de toutes portes d'entrées et de fenêtres qui s'ouvrent**. D'après nos représentants, les inspecteurs sont très pointus et vérifient même **la visibilité des produits du tabac dans vos tablettes**. D'ailleurs, certains détaillants se sont récemment fait prendre en infraction sur ces deux derniers points.

Soyez donc vigilant et prévenant en vous assurant que vos employés soient bien formés pour contrer la vente aux mineurs et que les autres dispositions de loi soient bien appliquées dans vos commerces (présences des affiches réglementées et visibilité des produits du tabac).



### Hausse du taux de conformité des détaillants

Selon les récentes données du ministère de la Santé et des Services sociaux, **le taux de conformité** des détaillants en relation avec la vente du tabac aux mineurs a atteint, pour l'année 2016-2017, un record, soit un taux de **92%**, du jamais vu.

Nous tenons à féliciter tous les détaillants qui, malgré les désagréments et problématiques qu'entraîne l'application de la loi sur le tabac, ont compris l'importance d'agir à titre de détaillants responsables en mettant en place différentes mesures pour s'assurer du respect des différentes dispositions de la loi sur le tabac.

L'Association est plus que satisfaite de ce résultat surtout que, du côté prévention et du soutien aux détaillants, elle peut être citée en exemple pour avoir été proactive et fait preuve d'initiative tant par la création d'outils de formation en ligne, tel que le programme « **Nous Cartons** » et « **Montrez vos cartes** », que par ses différentes campagnes de sensibilisation et d'affichage en magasin. Nous avons ainsi grandement contribué à hausser le taux de conformité des détaillants.

### Jurisprudence et diligence raisonnable

En plus de nos deux formations web gratuites, les représentants AMDEQ, par l'expertise acquise dans le dossier du tabac, sont en mesure de vous soutenir en vous prodiguant de judicieux conseils. Ces conseils et cette expertise sont tirés non seulement de l'expérience vécue par d'autres détaillants mais surtout par la connaissance et l'acquisition d'information provenant de la jurisprudence issue de jugements survenus à la cour pénale dans des causes de vente de tabac aux mineurs.

Nous désirons partager avec vous la jurisprudence sur laquelle sont basés non seulement les jugements d'acquiescement ou de culpabilité rendus mais aussi les conseils et mesures que nous vous recommandons en guise de prévention. Ces conseils et mesures si bien appliqués dans vos commerces peuvent vous aider à monter et à présenter un dossier bien étoffé en cour et ainsi invoquer le concept de « diligence raisonnable » nécessaire pour un jugement d'acquiescement.

Cette jurisprudence est issue d'une cause impliquant Couche-Tard pour un cas de vente de tabac à un mineur survenu en 2005. Couche-Tard avait décidé de contester en cour d'appel un jugement de culpabilité. Le juge de la cour d'appel avait renversé le jugement de première instance et avait finalement acquiescé Couche-Tard. Cette jurisprudence connue sous le nom de **l'arrêt Couche-Tard** est souvent invoquée en cour dans des causes de vente de tabac aux mineurs et nous avons voulu vous la partager [en cliquant ici](#).

---

## CONGRÈS AMDEQ 2018, ON CHANGE D'ENDROIT !

Considérant le succès de notre 16ième congrès annuel, nous récidiverons de nouveau l'an prochain. Ce dernier se tiendra toujours en septembre mais une

semaine plus tard, **soit les 21 et 22.**

Après avoir tenu notre congrès au Centre des congrès de Lévis lors des sept dernières années, nous innovons en changeant d'endroit et pour une première, nous sortons de la région de Québec. Nous vous amenons à Saint-Hyacinthe dans le tout nouveau Centre des congrès qui vient à peine d'ouvrir ses portes ce mois-ci. Quant à l'Hôtel Sheraton, qui y est juxtaposé, il ouvrira ses portes en avril 2018.



Tenir notre congrès à l'extérieur de la région de Québec sera tout défi mais nous sommes convaincus qu'avec votre participation, nous saurons le relever et que l'aspect nouveauté sera plus qu'apprécié.

**Inscrivez donc les dates du 21 et 22 septembre immédiatement à votre agenda pour être certain de ne pas nous oublier.**

Bien que l'on fasse une escapade à Saint-Hyacinthe pour 2018, il est fort possible que nous revenions dans la région de Québec pour le congrès de 2019.

[En cliquant ici](#), vous aurez un aperçu de ce à quoi ressemble le **Centre des congrès de Saint-Hyacinthe**.



**jolicœur  
lacasse**  
AVOCATS

## **RENOUVELLEMENT DE PARTENARIAT AVEC LA FIRME JOLICOEUR LACASSE, AVOCATS**

L'AMDEQ renouvelle son partenariat avec la firme d'avocats Jolicœur/Lacasse. Partenaire d'affaires de l'Association depuis plus de 4 ans maintenant, cette firme a toujours su bien conseiller les membres sur différents domaines que ce soit au niveau :

- Du droit des affaires (acquisition, vente d'actifs ou d'actions, incorporation, secrétariat corporatif, transfert d'entreprise)
- Des ressources humaines (embauche et congédiement, conformité à la Loi sur les normes du travail, etc.)
- De la fiscalité
- Du droit de la famille (divorce, pension alimentaire, garde d'enfant, testament, etc.)

Mais c'est surtout pour les problématiques relatives aux différentes dispositions de la loi sur le tabac (ventes aux mineurs) que les conseils apportés et le soutien fourni par les avocats de Jolicoeur/Lacasse ont porté fruit. Plusieurs de nos membres, qui ont eu recours à leur service dans des causes de contestation en cour suite à des infractions relatives à la vente de tabac aux mineurs, s'en sont tirés avec un verdict d'acquiescement en plaidant la « diligence raisonnable » suite aux différentes mesures préventives qu'ils ont su mettre en place dans leur établissement pour prévenir ce type d'infraction.

**Les membres ayant recours à leurs services bénéficient d'une heure de consultation gratuite et d'un rabais de 10% sur leur tarif horaire.**

---

## RENCONTRE AVEC LE MAPAQ

M. Yves Servais, directeur général de l'AMDEQ a été reçu vendredi dernier par M. Stéphane Lacasse, adjoint du ministre Laurent Lessard. Lors d'un entretien d'une soixantaine de minutes, M. Servais a fait le point sur les projets que l'Association a pu réaliser au cours des dernières années, notamment afin de faire la promotion des Aliments du Québec et des microbrasseries québécoises.

Il a tenu à remercier le ministre Lessard pour son soutien dans le cadre du congrès annuel de l'AMDEQ, d'autant plus que le grand gagnant du concours du Mérite entrepreneurial, est de Thetford-Mines, soit les Halles de l'Alimentation, dans la circonscription du ministre Lessard, Lotbinière-Frontenac. M. Servais tient à remercier M. Stéphane Lacasse pour son écoute et sur l'attention qu'il porte à l'endroit des dépanneurs indépendants.



---

3075, boul. W.-Hamel, bureau 229, Québec (Qc), 418-654-3232, sans frais 1-877-227-6045  
info@amdeq.ca  
[www.amdeq.ca](http://www.amdeq.ca)

Pour vous désabonner, [cliquez ici.](#)

3075, boul. Wilfrid-Hamel bureau 229, Québec, Québec G1P 4C6